TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE RASPAIL (R.D.224.A)
PLACE PIERRE GOSNAT (R.D.224.A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Raspail et place Pierre Gosnat par la société STPS Z.I.SUD CS17171 – 77272 Villeparisis Cedex agissant pour le compte de GRDF – 17 allée Jean Baptiste Preux – 94140 Alfortville (suppression branchement de gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **24 juillet 2023** à **9 heures** jusqu'au **4 août 2023** à **16 heures 30 :**

- Rue Raspail

- **Neutralisation du stationnement** au droit des n°s38/42 afin d'y installer les véhicules de chantier,
- **Neutralisation partielle du trottoir** au droit du n°27 : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h,**

- Place Pierre Gosnat

- **Neutralisation partielle du trottoir** au droit du n°1 : le cheminement des piétons sera maintenu.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société STPS – ZI SUD CS17171 – 77272 Villeparisis Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 19 JUIL 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE
20 JUIL 2023